



Suite à l'accord sur la prise des repas...

Nouveauté obtenue par les signataires de la négociation salariale.

Il est maintenant interdit de composer son plateau repas d'un seul article pris plusieurs fois ? *Exemple : les boissons.*

Après interrogation de la direction sur cette mesure restrictive, il ressort que celle-ci ne concerne que les boissons.

Vous pouvez toujours acheter un poulet entier ou une tarte entière pour composer à votre repas à consommer sur place ou à emporter.

Il en découle une ambiguïté au niveau des propos de la direction par rapport à la composition du plateau repas qui doit être composé d'une nourriture saine, variée et abondante, mais la direction a confirmé que l'on pouvait continuer à acheter un poulet entier, une tarte entière, **les restrictions ne concernent que les boissons ?**

Nous posons la question de savoir pourquoi les boissons ? Il semblerait d'après la rumeur que le problème serait issu de l'encadrement, mystère !!!

En cas de problème d'application, n'hésitez pas à nous contacter :

CFDT Casino Cafétéria :

Jacques SOLER : 06.74.41.79.48
Serge NARDELLI : 06.12.94.52.69
Céline SEBIE : 06.71.60.86.63